

# DEC 04/2016

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 9 mars 2016

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 9 mars 2016

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Proposition de virement de crédits n° DEC 04/2016 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2016**

**E 10982**





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 3 mars 2016  
(OR. en)**

**6748/16**

**FIN 140**

#### **NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Madame Kristalina GEORGIEVA, vice-présidente de la Commission européenne
Date de réception:	2 mars 2016
Destinataire:	Monsieur Jeroen DIJSSELBLOEM, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 04/2016 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2016

---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 04/2016.

p.j.: DEC 04/2016



# COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 29/02/2016

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2016  
SECTION III - COMMISSION TITRES: 11,40

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 04/2016

---

### ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 41 Crédits dissociés	CE	-77 574 978,00
	CP	-75 874 978,00

### DESTINATION DES CRÉDITS

**AU CHAPITRE** - 1103 Contributions obligatoires aux organisations régionales de gestion des pêches et autres organisations internationales et accords de pêche durable

ARTICLE - 11 03 01 Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers	CE	77 574 978,00
	CP	75 874 978,00

## I. PRÉLÈVEMENT

### I.1

#### a) Intitulé

**40 02 41 - Crédits dissociés**

#### b) Données chiffrées à la date du 11/02/2016

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	83 345 750,00	83 345 750,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00	0,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	83 345 750,00	83 345 750,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00	0,00
<b>5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>83 345 750,00</b>	<b>83 345 750,00</b>
<b>6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>5 770 772,00</b>	<b>7 470 772,00</b>
<b>7 Prélèvement proposé</b>	<b>77 574 978,00</b>	<b>75 874 978,00</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	93,08 %	91,04 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

#### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 11/02/2016	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	s.o.	s.o.

#### d) Justification détaillée du virement

Les crédits d'engagement et de paiement disponibles sur la ligne de réserve sont suffisants pour couvrir le renforcement de la ligne opérationnelle, en vue des accords de pêche avec la Mauritanie, le Liberia et le Groenland.

## **II. RENFORCEMENT**

### **II.1**

#### **a) Intitulé**

**11 03 01 - Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers**

#### **b) Données chiffrées à la date du 11/02/2016**

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	50 654 250,00	50 654 250,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00	0,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	50 654 250,00	50 654 250,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	1 566 250,00	0,00
<b>5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>49 088 000,00</b>	<b>50 654 250,00</b>
<b>6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>126 662 978,00</b>	<b>126 529 228,00</b>
<b>7 Renforcement proposé</b>	<b>77 574 978,00</b>	<b>75 874 978,00</b>
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	153,15 %	149,79 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

#### **c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)**

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	824 425,00	824 425,00
2 Crédits disponibles à la date du 11/02/2016	224 425,00	524 425,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	72,78 %	36,39 %

#### **d) Justification détaillée du virement**

À la suite de sa signature, le 16 novembre 2015, l'accord avec la Mauritanie est entré en application à titre provisoire à compter de cette date.

À la suite de sa signature, le 9 décembre 2015, l'accord avec le Liberia est entré en application à titre provisoire à compter de cette date.

À la suite de sa signature, le 27 novembre 2015, l'accord avec le Groenland est entré en application à titre provisoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Compte tenu de ce qui précède, les contreparties financières (Mauritanie: 59 125 000 EUR en crédits d'engagement et de paiement; Liberia: 650 000 EUR en crédits d'engagement et de paiement, et Groenland: 17 799 978 EUR en crédits d'engagement et 16 099 978 EUR en crédits de paiement) doivent être versées. Par conséquent, les crédits d'engagement et de paiement correspondants sont requis sur la ligne budgétaire opérationnelle.